

Le Directeur

Dossier suivi par Fabrice Rousseau
Chef du service pédagogique
fabrice.rousseau@diplomatie.gouv.fr
+33 1 5369 3041

Note à l'attention des chefs d'établissement
du réseau de l'AEFE et des IEN en résidence

Objet : valorisation des initiatives pédagogiques du réseau d'enseignement français à l'étranger

L'Agence actualise et renforce son soutien aux initiatives pédagogiques prises au sein des établissements du réseau, en distinguant, à compter de la rentrée scolaire 2019, les actions pédagogiques selon leur échelle : « Monde », « zone » ou « établissement ». Les IA-IPR référents sont en charge de la validation des projets proposés par les établissements, qu'ils expertiseront, en tant que de besoin, avec les IEN en résidence.

1. Actions pédagogiques « Monde »

Conçues pour conforter le sentiment d'appartenance des élèves à un réseau mondial, comme pour leur permettre de développer des compétences extracurriculaires, ces actions pédagogiques pilotes sont conçues pour être accessibles à tous les établissements scolaires du réseau. Elles feront le cas échéant l'objet de notes d'instruction spécifiques, et les établissements qui, pour s'y investir pleinement, solliciteraient une subvention de la part de l'Agence, devront adresser leurs demandes à leur IA-IPR référent. Les établissements mutualisateurs en charge de la gestion et associés au financement de ces actions seront désignés au cours du premier trimestre 2019. D'éventuelles précisions sur les modalités de candidature et des éléments de gestion pourront être apportées ultérieurement.

Actions pédagogiques « monde » éligibles pour l'année scolaire 2019 – 2020 :

- *Ambassadeurs en herbe*
- *Entrepreneurs AEFE*
- *Formation par la cartographie des controverses à l'analyse des sciences et techniques*
- *La biodiversité dans tous ses états*
- *Les Jeux internationaux de la jeunesse*
- *Le monde en livres (« Momo et Lolotte autour du monde »)*
- *L'orchestre des lycées français du monde*
- *Robotique et code informatique*
- *La semaine des lycées français du monde*
- *Toutes chercheuses, tous chercheurs*
- *Toutes et tous cartographes*
- *Web Radio Sports*

2. Actions pédagogiques « zone » et actions pédagogiques « établissement »

Par ailleurs, à compter de la campagne 2019-2020, des dispositifs de soutien aux actions pédagogiques portées au niveau de la zone de mutualisation ou au niveau de l'établissement seront mis en œuvre.

Les établissements souhaitant solliciter un concours financier de la part de l'Agence pour des actions « zone » ou « établissement » devront en transmettre un descriptif détaillé ainsi que leur projet d'établissement, en précisant le ou les axes que l'action en question concerne, à leur IA-IPR référent de zone géographique (et à l'IEN le cas échéant), dans des délais et des modalités qui seront précisés ultérieurement.

Une copie de la demande devra être adressée au chef de l'établissement mutualisateur.

En effet, l'éventuel soutien financier pour des actions « zone » ou « établissement » sera soumis pour avis au CPM. Dans ce cas, ces actions seront financées par les établissements mutualisateurs des zones concernées, avec si besoin un financement complémentaire de l'Agence.

Christophe Bouchard

Pour le Directeur de l'Aefe et par délégation
le Secrétaire général



Laurent SIGNOLES